ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2026-0143

DÉCISION

Portant attribution du marché 2026T14MSO06 relatif au Lot 6 – Menuiseries intérieures pour la construction d'une médiathèque à SOREDE

CC ACVI / MENUISERIE QUINTA

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords-cadre ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI, approuvé par délibération N°DL2021-0235 en date du 18 octobre 2021,

Vu la décision DC2026-0122 portant résiliation du marché conclu avec la Société CP Menuiserie, titulaire du lot 6 « menuiseries intérieures » du marché relatif à la construction de la médiathèque de Sorède,

Vu le budget principal de l'exercice 2026 et les crédits inscrits à cet effet,

Vu le dossier de consultation des entreprises relatif au lot 6 « menuiseries intérieures » pour la construction d'une médiathèque à Sorède,

Vu l'avis de consultation envoyé le 25 août 2026 aux entreprises consultées, selon la procédure de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à la Société **MENUISERIE QUINTA SAS**, Siret n° 329 086 706 00028 sise 23 avenue de l'Aérodrome – SAINT ESTEVE (66240) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20261021-DC2026-0143-AR
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** le présent marché n°2026T14MSO06 relatif au Lot 6 - Menuiseries intérieures pour la construction d'une médiathèque à la Société **MENUISERIE QUINTA SAS**, Siret n° 329 086 706 00028 sise 23 avenue de l'Aérodrome – SAINT ESTEVE (66240) et ce pour un montant global de 54 426.00-€ HT (cinquante-quatre mille quatre cent vingt-six euros hors taxe, TVA en vigueur en sus) dont 1 326.00-€ HT pour la prestation supplémentaire « Pantographe pour vidéoprojecteur »,

ARTICLE 2 : **DIT** que le présent contrat est conclu pour une période de 9 mois à compter de la date de l'ordre de service,

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : **DE PRECISER** que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : **D'AUTORISER** le Président à signer le présent contrat et toute pièce nécessaire à son exécution, dans les limites de la délégation consentie par le Conseil Communautaire,

ARTICLE 6 : **DE PRECISER** qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 21/10/2026.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,

Grégory MARTY.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.